

LES PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

ÉCOLE

2021-2022

Retrouvez ce document avec les liens actifs sur www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/sortir/culture/culture-en-scolaire

LE PRINCIPE

La communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer souhaite que chaque élève puisse profiter d'au moins un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle au cours de chaque cycle scolaire.

Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle est construit en 3 expériences indépendantes et complémentaires.

✓ **1^{ère} expérience : la pratique**

Elle permet aux élèves de pratiquer une discipline artistique et culturelle avec un intervenant qualifié.

✓ **2^{ème} expérience : l'élève-artiste**

Elle permet aux élèves de restituer leur travail ou leur création dans des conditions adaptées et de qualité.

✓ **3^{ème} expérience : le lien à l'artiste ou à l'œuvre.**

Elle permet aux élèves de rencontrer un ou des artistes pour échanger sur leurs œuvres et/ou d'assister à des spectacles ou à des expositions.

- Les différentes expériences du parcours peuvent être transdisciplinaires.
- Les différentes expériences ne sont pas obligatoirement réalisées sur la même année scolaire.
- L'attribution des parcours sera étudiée par la Commission Locale d'Évaluation.

1- Propositions de pratiques

Cycles 1,2 & 3 du primaire

✓ **Les interventions Musique/Danse/Théâtre en scolaire (IMS/IDS/ITS)**

Elles sont proposées à une école ou une classe selon le projet de l'école. Elles sont encadrées par un enseignant de Lamballe Terre & Mer dans l'école. Les interventions sont composées de 12 séances de 30 min pour le cycle 1 (45 minutes pour les GS) et 1h pour les cycles 2 & 3 pendant 1 semestre. Elles sont gratuites pour les écoles.

Les interventions sont basées sur l'exploration, la construction, la prise de conscience de sa propre expressivité artistique dans un processus collectif.

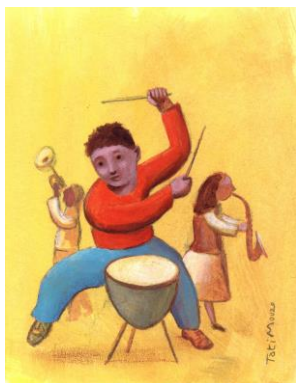
Retrouvez différentes idées de projets sur www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/sortir/culture/culture-en-scolaire



✓ **Les chorales en scolaire**

Elles sont proposées à l'établissement scolaire et elles sont encadrées par des enseignants de l'école de musique et de danse.

Elles regroupent lors d'un rendez-vous hebdomadaire pendant toute l'année scolaire des élèves de tout niveau, sans sélection autre que la motivation.



✓ **Les orchestres à l'école (OAE)**

La pratique de l'orchestre est proposée à une classe dans l'école.

La forme habituelle est de 2h par semaine avec plusieurs enseignants d'instruments.

Les instruments sont prêtés et assurés par la communauté d'agglomération.

Le projet idéal se mène sur 2 ans et il est facturé en partie aux communes (6000 €/an).

Les orchestres peuvent être des cuivres, cordes, musiciens-chanteurs ou musique & danse.

✓ **Les ateliers de pratique artistique**

Ils sont proposés à une classe dans l'école.

Le choix de l'artiste peut émaner d'une demande de l'école ou une proposition du service selon les besoins du projet.

La durée de l'atelier est de 10h maximum pris en charge à hauteur de 650 € par Lamballe Terre & Mer.

Il s'agit d'ateliers de découverte ou d'approfondissement sur différentes disciplines

comme par exemple : le nouvel atelier animé par un enseignant du conservatoire autour du Ukulélé ou des ateliers autour du théâtre, de l'écriture, du dessin, du conte sonore, de l'illustration, du land'art, de la sculpture. Ces ateliers peuvent aussi être construits également autour d'un thème (Brésil, Abécédaire, etc.).



Cycle 3 uniquement

✓ **Les petites cartes postales chorégraphiques**

Elles sont proposées à une classe de l'école publique en partenariat avec l'Éducation Nationale et les salles de diffusion. Elles sont composées de 7 heures d'intervention d'un professeur de danse et s'accompagnent de temps de formation des enseignants.

Le dispositif est gratuit pour l'école.

2- Proposition de situation élève-artiste

Pour tous les cycles

✓ **Les interventions musique, danse et théâtre, les chorales en scolaire et l'orchestre à l'école**

Ces interventions peuvent donner lieu selon le projet concerté entre les intervenants et les enseignants à des restitutions sous des formes adaptées.



✓ **Les commandes d'écriture**

Que ce soit à un-e compositeur-riche, un-e auteur-riche dramatique ou un-e chorégraphe, les artistes peuvent être sollicité.e.s pour développer le répertoire jeune public.

✓ **Les cartes postales chorégraphiques et les ateliers de pratique artistique.**

Pour ce dispositif, la restitution fait partie du projet. Elle est présentée dans des lieux de diffusion sous une forme adaptée. Les restitutions sont organisées en partenariat avec Lamballe Terre & Mer.



3- Proposition de lien à l'artiste & à l'œuvre

Les propositions de lien à l'artiste & à l'œuvre se font dans le cadre du projet de l'école et dans la logique d'un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

Cycles 1, 2 & 3 du primaire

✓ **Les spectacles de la saison en scolaire « Au plus près de chacun » 2021-2022**

La saison est décrite dans la plaquette jointe à ce courrier. Les dates et les lieux des spectacles seront précisées à la rentrée scolaire en septembre 2021. La billetterie est prise en charge par Lamballe Terre & Mer. Le transport est à la charge de l'école.

✓ **Les résidences d'artistes**

Dans le cadre de résidences de création, il est possible de rencontrer des artistes pour évoquer leur spectacle ou exposition, leur méthode de création et d'assister à une représentation de leur spectacle ou à une visite de leur exposition.

La participation à la rencontre avec un ou des artistes dans le cadre d'une résidence se fait à la demande des établissements, regroupant plusieurs classes, ou sur la proposition du service.

✓ **Les commandes d'écriture**

Lamballe Terre & Mer prend en charge l'écriture d'un morceau, d'un texte, d'une pièce théâtrale, d'une chorégraphie, etc. pour permettre aux élèves d'être en situation d'artistes. La restitution sera l'objectif final de ce projet.

✓ **Exposition « En toutes lettres » au musée Mathurin MEHEUT – 2^{ème} volet jusqu'au 25 septembre 2021**

Un nouveau musée Mathurin Méheut va voir le jour dans un bâtiment rénové du Haras de Lamballe, en 2022. Pour marquer cet événement, un parcours à travers l'histoire du musée et ses collections est proposé au public. Organisé suivant le principe d'un abécédaire, le deuxième volet de l'exposition Mathurin Méheut, en toutes lettres permet avant tout de découvrir ou redécouvrir des peintures, dessins et faïences de l'artiste. Lamballe Terre & Mer prend en charge la billetterie. Le transport est à la charge de l'école.

✓ **Les spectacles scolaires en salle de diffusion**

La demande s'effectue dans le cadre des programmations de spectacles scolaires proposés par les salles de diffusion des alentours.

La billetterie est prise en charge par Lamballe Terre & Mer jusqu'à 6 € par élève.

Le transport est à la charge de l'école

Déroulé de la procédure

1. Chaque directeur ou directrice d'école reçoit les dossiers de demande et le document « Les Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle ». Ces documents peuvent être consultés ou téléchargés sur le site <https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/sortir/culture/culture-en-scolaire> ou sur Toutatice. Des vidéos, photos ou articles de presse des précédents PEAC sont également disponibles.
2. Le directeur ou la directrice de l'école se charge de rediriger les dossiers vers les différents enseignants.
3. Chaque projet doit faire l'objet d'une demande.
4. Une aide à la rédaction du document peut être apportée par le service culturel de Lamballe Terre & Mer entre le 24 mai au 10 juin 2021 en faisant la demande auprès de celine.lebon@lamballe-terre-mer.bzh ou en s'inspirant des exemples donnés sur <https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/sortir/culture/culture-en-scolaire>
5. Les dossiers sont à retourner auprès du service avant le 10 juin 2021 par mail à : celine.lebon@lamballe-terre-mer.bzh
Ou par courrier à :
Communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer
Service culturel
41, rue Saint Martin
BP 90456
22404 Lamballe-Armor Cedex
6. Les dossiers sont étudiés par la Commission Locale d'Évaluation avant la fin de l'année scolaire. La commission réunit les représentants de l'Éducation Nationale (IEN, CPEM) et de Lamballe Terre & Mer (élus, service culturel). C'est un temps d'échange autour des projets proposés sur les aspects pédagogiques, organisationnels. A l'issue de ce temps, la commission porte un avis favorable ou défavorable.
7. Les directeurs ou directrices sont prévenu(e)s par mail de l'acceptation ou du refus du dossier de chaque classe (semaine du 5 juillet 2021).
8. Pour les écoles publiques, si le dossier est validé, l'enseignant(e) doit remplir le document «projet pédagogique artistique en partenariat» dans l'onglet Toutatice.